

## REACH : CERTIFICAT D'ABSENCE DE SVHC

Madame, Monsieur,

REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemical substances) est le règlement de l'Union Européenne n° 1907/2006/EC sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2007.

REACH rationalise et améliore l'ancien cadre réglementaire de l'Union Européenne (UE) sur les produits chimiques. Les principaux objectifs de REACH sont un niveau élevé de protection de la santé humaine et l'environnement contre les risques que peuvent poser les produits chimiques, la promotion de méthodes d'essai alternatives, la libre circulation des substances au sein du marché intérieur et de renforcer la compétitivité et l'innovation.

En ce qui concerne la production de nos pièces, en tant que fabricant éco-responsable, la SOCIÉTÉ DES PLASTIQUES NOBLES (SPN) s'engage à :

- s'assurer que les produits chimiques achetés sont inscrits, évalués et autorisés à l'utilisation, en particulier en termes de pré- enregistrement et enregistrement des substances auprès de l'European Chemicals Agency (ECHA).
- Solliciter les données de sécurité qui accompagnent les achats de produits chimiques et examiner les données de sécurité et l'information d'étiquetage
- Evaluer et sécuriser la chaîne d'approvisionnements auprès de ses fournisseurs
- Surveiller la liste publiée des produits chimiques qui sont évalués comme potentiellement retirés ou avec des limites afin d'anticiper la liste des options pour de futurs impacts.

D'autre part, la SOCIÉTÉ DES PLASTIQUES NOBLES (SPN) confirme que ses produits ne contiennent aucune des substances chimiques identifiées dans la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes – SVHC (Substances of Very High Concern) en concentration supérieure à 0.1% de la masse.

Bobigny, le 16/02/2015

Le Directeur Général

Loïc Le Provost